

ETABLISSEMENT

Lycée Polyvalent du Golf

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Quorum : 14

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 4

Nombre d'absents excusés : 4

[illegible]

Signatures

Le Président,
M. AUBERVILLE

**Le Secrétaire,
Mme HEURTAUX**

President,
LUBERVILLE

LYCÉE POLYTECHNIQUE
Le Proviseur
73200 DIEPPE

Fulwood

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : Mardi 24 mai 2022

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	AUBERVILLE Jean-Marie	X						
	Adjoint	POISSONNET Vincent	X						
	Gestionnaire	HEURTAUX Anne	X						
	CPE	LEMATTE Hélène	X						
	D.D.F.P.T.	DESJARDINS Benoît	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	BLOCH Jean-François		X		BONNET Yves			
		LALOI Agnès	X			OUVRY Annie			
	Groupement de commune	FOURNIER Maryline	X			DELCROIX Christine			
	Commune siège	KHEDIMALLAH Sarah			X	MASSON Pauline			X
Personnalité qualifiée		BERQUER Philippe		X					
Total		10	7			4			
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	CARON Nadine	X			GILLARD Amélie			
		LABBÉ Claire	X			COUILLANDRE Karine			
		LE STRAT Yann			X	DENIS Valérie			
		DE FORTESCU Thibaud	X			NOTHIAS Thomas			
		BONVALET Anne		X		FÉRON Arnaud			
		LEFRANC Karine	X			WEBER Sébastien	X		
		RAMBERG Richard	X			FEUTRY Alexandre			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	ANGER Céline			X				
		BLONDIN David	X						
Total		9				7			
Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	CLAIRE Lysiane			X				
		DELATOUR Hélène		X					
		BACHELET Caroline			X				
	Elèves	HÉGO Méryl	X			VANDAELE Cassandre			
		FORTIER Emma		X					
		DEVAUX Lucas			X	CAUCHOIS Eugénie			
		LAINÉ Lilou	X			CHARLES Luna	X		
		BURETTE Louann		X		LESVISTRE Océane			
Total		8				4			

RUBRIQUE I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 h 35.

1. Nomination du secrétaire de séance

Mme HEURTAUX Anne, adjoint-gestionnaire, assure le secrétariat.

2. Approbation du procès-verbal du 26/04/22

M. le Proviseur demande aux membres du CA si le procès-verbal de la séance du 26/04/22 fait l'objet de remarques.

Le procès-verbal du 26/04/22 est adopté à l'unanimité :

Votants	→	17
Pour	→	17
Contre	→	0
Abstentions	→	0

RUBRIQUE II. AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

1. Règlement intérieur du lycée (acte n° 34)

Le règlement intérieur a fait l'objet d'une actualisation afin de prendre en compte les évolutions apportées depuis le 07 avril 2014, date de sa dernière écriture.

M. le Proviseur mentionne la réunion du groupe de travail constitué de personnels volontaires qui s'est tenue le 07/04/22. L'objectif de ce groupe était de réfléchir, proposer et rédiger une mise à jour tenant compte des évolutions depuis 8 ans et précisant le cadre du fonctionnement souhaité pour la communauté scolaire du lycée.

Enfin, le 13/05/22 l'ensemble des membres du Conseil d'Administration ont été destinataires par courriel de la mise à jour du règlement intérieur afin que les remarques, corrections, modifications puissent être apportées avant la tenue du Conseil d'Administration.

Un personnel enseignant a formulé des remarques, les modifications suggérées ont été portées sur la version présentée en Conseil d'Administration.

M. le Proviseur fait lecture des points modifiés depuis la précédente mouture de 2014 en précisant que ce sont essentiellement des modifications sur la mise en forme, sur les horaires, d'une clarification sur les absences et retards et sur l'emploi de l'ENT par les parents d'élèves.

L'actualisation du règlement intérieur du lycée est soumise au vote :

Votants	→	17
Pour	→	17
Contre	→	0
Abstentions	→	0

1. Charte interne des voyages scolaires (actes n° 35)

Cette charte a été envoyée par courriel à tous les membres du Conseil d'Administration avec les convocations.

Elle s'appuie sur la charte académique concernant l'organisation des voyages scolaires. Composée de 7 articles, cette charte interne précise les conditions d'organisation des voyages scolaires, les modalités de financement, de perception des participations financières des familles, des conditions de remboursement des éventuels reliquats, des remboursements pour annulation du voyage ou désistement de l'élève.

La charte interne des voyages scolaires est soumise au vote.

Votants	→	17
Pour	→	17
Contre	→	0
Abstentions	→	0

2. Acceptation des dons (acte n° 36)

Les voyages scolaires, les sorties scolaires, des achats de matériels divers peuvent être financés en partie par un don de la Maison des Lycéens du lycée (MDL). Pour que le service intendance du lycée puisse encaisser les sommes provenant de ces dons et qu'elles soient inscrites au budget, le vote des membres du Conseil d'Administration est requis.

L'acceptation des dons de la MDL est soumise au vote :

Votants	→	17
Pour	→	17
Contre	→	0
Abstentions	→	0

3. Séjour à Léry-Poses (acte n° 37)

Lors d'une précédente réunion, M. le Proviseur avait exprimé son souhait qu'un accueil spécifique soit mis en place pour favoriser l'intégration des futurs élèves du CAP OOL estimant que ces futurs élèves auront un profil différent des autres élèves du lycée car issus de classes de SEGPA ou d'ULIS.

Les professeurs d'EPS ont répondu très favorablement à cette attente en déposant auprès de M. le Proviseur un projet de séjour du 12 au 14 septembre 2022 à Léry-Poses pour ces futurs élèves. Ils ont inscrit leur projet dans le cadre du dispositif « classe nautique en Normandie 2022-2023 ». Si ce projet est retenu la pratique de la voile sera prise en charge par la Région Normandie.

La base nautique de Léry-Poses réunit toutes les conditions à la fois sur l'hébergement, sur l'encadrement, sur la pratique sportive et est répertoriée dans le cadre du dispositif régional citée ci-dessus. Pour ces raisons, après étude de plusieurs devis et propositions, la base nautique de Léry-Poses a été retenue par les enseignants et M. le Proviseur.

Un professeur d'EPS expose les objectifs pédagogiques :

- Intégration dans la classe et création de liens
- Solidarité
- Prise de confiance en soi
- Ouverture culturelle (pratiques sportives différentes et découverte d'un espace naturel).

Les activités qui seront proposées sont la voile, l'escalade, le tir à l'arc, le kayak, elles pourront être réduites à la pratique de la voile si la Région Normandie retient et finance le projet.

L'encadrement sera assuré par les 4 enseignants en EPS du lycée, le professeur principal de la classe ainsi que des moniteurs diplômés d'état de la base de loisirs.

Le budget présenté ne tient pas compte d'une prise en charge par la Région Normandie, par conséquent

ce budget est extremum.

Les dépenses relatives au transport du lycée à la base de loisirs s'élèvent à 720.00€ aller-retour, l'hébergement et les activités à 1 521.40€ soit un coût total de 2 221.40€.

La participation financière des familles a été décidée à hauteur de 20.00€/élève soit une recette totale de 240.00€, la participation de la MDL à 240.00€, la participation de l'établissement dans le cadre de l'accompagnement éducatif à 1 761.40€.

Un membre du Conseil d'Administration, représentant de la Région Normandie, demande des précisions sur le dispositif normand auquel les enseignants ont répondu.

Un membre du Conseil d'Administration, représentant de la communauté d'agglomération Dieppe Maritime, demande quels sont les critères d'éligibilité pour que ce projet soit validé par la Région Normandie.

Un enseignant questionne sur la participation des familles à hauteur de 20.00€ afin de savoir quelle prise en charge pourrait être accordée aux familles qui ne pourraient pas régler cette somme. La Gestionnaire répond que le fonds social lycéen pourrait intervenir, M. le Proviseur ajoute « au cas par cas ».

Le séjour à Léry-Poses tant dans son organisation que sur l'aspect financier est soumis au vote.

Votants	→	17
Pour	→	17
Contre	→	0
Abstentions	→	0

RUBRIQUE IV. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Informations diverses

- Le vendredi 03 juin 2022 une journée « hommage à l'Ukraine » intitulée « nous pensons à vous » sera organisée au sein du lycée. Le programme de cette journée est le suivant :

11h20 – cour de récréation La chorale « la clé des chants » de Bacqueville en Caux interprétera l'hymne national ukrainien devant tous les élèves et personnels présents.

A partir de 11h30 : déjeuner Ukrainien servi au service de restauration

Toute la journée : exposition de travaux réalisés par des élèves et des enseignants pour la découverte de ce pays d'Europe : son histoire, sa culture, sa géographie, etc...

Des élèves de la section Métiers de la Mode et du Vêtement et leur enseignante arboreront les drapeaux ukrainiens confectionnés par leurs soins.

Le rectorat de Rouen a répondu favorablement à l'organisation de cette journée qui leur a été communiquée, un ou des représentants seront dépêchés dans la matinée du 03/06/22 afin de recueillir des informations sur cette action et prendre des photos.

- Le lycée a obtenu la labellisation « École sans racisme » action initiée par Mme BACHELIER, CPE. Une journée discrimination avec la réalisation de plusieurs ateliers conçus avec des partenaires « GOD SAVE THE QUEER », « NOUS TOUTES », des enseignants de l'établissement et CPE a été organisée le 31/03/22. Le 01 avril une compagnie de théâtre avec les élèves a proposé un théâtre forum pour quatre classes. La collecte de 794 signatures d'adhésion d'élèves et de personnels qui s'engagent sur un lycée sans racisme et la formation d'une classe de 1^{ère} sont autant d'actions qui ont permis la labellisation « École sans racisme ».

Une plaque sera dévoilée le 08 juin 2022.

La séance du Conseil d'Administration est levée à 18h10.